

Air Burundi face à d'énormes difficultés pour faire décoller ses avions

@rib News, 01/01/2014 â€“ Source Xinhua La compagnie Air Burundi Ã©prouve depuis 2009 d'Ã©normes difficultÃ©s Ã© faire d'Ã©coller ses avions pour des raisons commerciales et rÃ©glementaires, a affirmÃ© mercredi aux sÃ©nateurs burundais, DÃ©ogratias Rurimunzu, ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipeement. Il a indiquÃ© qu'au niveau des raisons Ã©conomiques, la compagnie Air Burundi utilisait un avion Beech Kraft 1900 et qu'au moment oÃ¹ l'avion devrait subir une rÃ©vision, les difficultÃ©s financiÃ©res n'ont pas permis que celui-ci soit envoyÃ© en Afrique du Sud oÃ¹ devrait se faire la rÃ©vision pour cause du coÃ»t Ã©levÃ© d'un milliard de Fbu (plus de 6 millions de dollars).

En ce qui concerne les raisons Ã©conomiques, il a fait savoir que la compagnie Air Burundi volait sur base d'une ordonnance ministÃ©rielle et que cela est contraire Ã© la Convention de Chicago que le Burundi a ratifiÃ©. En outre, le code aÃ©ronautique de 2001 ne donnait pas le pouvoir Ã© l'ancienne rÃ©gie des services aÃ©ronautiques de certifier un exploitant aÃ©rien. Outre les textes rÃ©glementaires, ajoute-t-il, la certification d'une compagnie aÃ©rienne suppose la disponibilitÃ© du personnel qualifiÃ© et reconnu par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale comme ayant des compÃ©tences requises pour la certification. "Le Burundi ne dispose pas de ce personnel qui revÃ©t un caractÃ©re de raretÃ© non seulement au Burundi, mais aussi au niveau international", explique DÃ©ogratias Rurimunzu. En outre, explique encore le ministre, les inspecteurs dont dispose le Burundi pour la certification de la Compagnie Air Burundi doivent Ã©tre qualifiÃ©s sur l'avion du type MA60. "Aujourd'hui, le Burundi a dÃ©jÃ© relancÃ© les procÃ©dures pour l'acquisition de ces inspecteurs et la procÃ©dure de la certification pourra bientÃ©t commencer et cette procÃ©dure concerne aussi bien la compagnie que l'avion du type et marque MA60", a tranquilisÃ© le ministre les sÃ©nateurs. Le ministre DÃ©ogratias Rurimunzu s'est expliquÃ© au moment oÃ¹ il Ã©tait devant les sÃ©nateurs pour exposer les motifs concernant l'analyse d'un projet de loi portant ratification de l'Accord bilatÃ©ral sur les services aÃ©riens entre le gouvernement du Burundi et le gouvernement de la RÃ©publique Unie de Tanzanie. Ce projet de loi a Ã©tÃ© adoptÃ© Ã© l'unanimitÃ©.